

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

COMITE CENTRAL

BUREAU POLITIQUE

SECRETARIAT PERMANENT

DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET AUX ARCHIVES

CABINET



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

*Tout pour le peuple !
Rien que pour le peuple !*

**ACTE N°2026/ 1007 /PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB
PORTANT CONFIRMATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES
DU BUREAU POLITIQUE DU COMITE CENTRAL ISSU DU VI^{ème} CONGRES ORDINAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL**

LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques telle que modifiée par la loi organique n°15-2025 du 27 juin 2025 ;
- Vu les Statuts du Parti Congolais du Travail ;
- Vu le Règlement intérieur du Parti Congolais du Travail ;
- Vu l'Acte n°2026/004/PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB du 19 janvier 2026 portant confirmation des membres du Comité Central issu du VI^{ème} Congrès Ordinaire du Parti Congolais du Travail ;
- Vu l'Acte n°2026/005/PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB du 19 janvier 2026 portant confirmation des membres du Bureau Politique du Comité Central issu du VI^{ème} Congrès ordinaire du Parti Congolais du Travail ;
- Vu l'Acte n°2026/006/PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB du 19 janvier 2026 portant confirmation des membres du Secrétariat Permanent du Bureau Politique du Comité Central issu du VI^{ème} Congrès ordinaire du Parti Congolais du Travail ;
- Considérant la nécessité.

LE SECRETARIAT PERMANENT ENTENDU,

PREND L'ACTE DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : Sont élus Présidents des Commissions Permanentes du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail à l'issue du VI^{ème} Congrès Ordinaire, les camarades ci-après :

1. Commission Souveraineté, Etat de droit et Géostratégie : **MAKOSSO Anatole Collinet**
2. Commission Économie, Finances et Prospective : **ONDONGO Gilbert**
3. Commission Infrastructures et Aménagement du Territoire : **BOUYA Jean Jacques**
4. Commission Socio-culturelle : **NDINGA MAKANDA Accel Arnaud**
5. Commission Environnement et Développement Durable : **MATONDO Rosalie**
6. Commission Jeunesse et Emploi : **SASSOU NGUESSO Denis Christel**

Article 2 : Le présent Acte sera enregistré, publié au Journal du Parti et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 11 9 JAN 2026

**Par le Secrétaire Général
du Parti Congolais du Travail,**

**Le Secrétaire à l'Organisation
et à la Mobilisation,**

Faustin ELENGA

**Pour le Secrétaire aux Finances,
au Portefeuille et au Patrimoine,
P.O la Secrétaire à la Solidarité
et aux Ressources Humaines,**

Pauline ISSONGO

Pierre MOUSSA

**Le Secrétaire à l'Administration
et aux Archives,**

Benoît ALANGAMOYE-BAKARY